

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JANVIER 2023 A 17 H 30**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Validation du dernier compte rendu
- 2 – remboursement divers
- 3 – nomination agent recenseur et rémunération
- 4 – demande de financement CD05 et Région PACA
- 5 – Etude photovoltaïque sur bâtiments communaux
- 6 – demande de subvention
- 7 - Questions diverses

Le quatre janvier deux mille vingt-trois à 17 heures 30 s'est réuni en réunion ordinaire, à la mairie de Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX , Maire de Valdoule

**Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, BOURGEAUD Nathalie, COMBE Liliane, LANGLOIS Noëlle, Camille TENOUX, Marty COUSIN, Claudine DEWILDE**

**Etaient absents ayant donné pouvoir :**

**Brigitte Charmet qui a donné procuration à Gérard Tenoux**

**Jean Luc Aimoinier qui a donné procuration à Nathalie Bourgeaud**

**Etaient absents et excusés :**

**AUBERT Eveline**

**ORDRE DU JOUR**

**1 – validation du dernier compte rendu**

Le Maire demande si certains membres ont des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance du 25 Octobre 2022. Aucune observation n'est apportée. Le Maire remercie le Conseil Municipal pour son approbation à l'unanimité.

**VOTE :      Pour      10      Contre      0      abstention 0**

## **2 – remboursements divers**

Le Maire fait part à son Conseil :

- de la facture présentée par Mme Nathalie Bourgeaud, d'un montant de 52,00 qu'elle a réglée, compte tenu que la Commune n'avait pas de compte ouvert
- De la facture de Wordpress (site internet) d'un montant de 96.00 réglée par Mme Corinne Tenoux, par carte bancaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le remboursement de la somme de 52.00 euros à Madame Nathalie Bourgeaud, et le remboursement de la somme de 96.00 euros à Mme Corinne Tenoux.

**VOTE :      Pour      10      Contre      0      abstention      0**

## **3 – nomination agent recenseur et rémunération**

Le Maire fait part à son assemblée de la nécessité de recruter un agent recenseur, la commune étant éligible au recensement de la population qui doit avoir lieu du 19 janvier au 25 février 2023.

Le Maire rappelle également que Mme Régine Illy, ayant déjà réalisé le recensement les années antérieures, a déposé sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le recours à une personne en tant qu'agent recenseur du 19 janvier 2023 au 25 février 2023 et nommera Madame Régine Illy, agent recenseur.
- Fixe la rémunération nette à 800 euros pour la période du 19 janvier 2023 au 25 février 2023.
- Prend acte que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.
- Charge Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE :      Pour      10      Contre      0      abstention      0**

## **4 – demande de financement CD 05 et Région PACA**

Le Maire rappelle à son Conseil Municipal que la collectivité a bénéficié de deux DETR pour la maison Sylvestre, à savoir :

- En 2021, 80 000.00 euros de subvention pour un montant HT de 200 000.00 euros de travaux, soit 40% de subvention

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JANVIER 2023 A 17 H 30**

- En 2022, 80 000.00 euros de subvention pour un montant HT de 200 000.00 euros de travaux, soit 40% de subvention.

Le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention complémentaire auprès de la Région et auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le dépôt de ces deux demandes de subvention.

**VOTE : Pour 10 Contre 0 abstention 0**

**5 – Etude photovoltaïque sur bâtiments communaux**

Le Maire fait part à son Conseil Municipal de la possibilité de faire réaliser une étude photovoltaïque sur les bâtiments communaux, photovoltaïque en autoconsommation et revente si possibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la mise en place de cette étude et autorise Monsieur le Maire à contacter le SYME.

**VOTE : Pour 10 Contre 0 abstention 0**

**6 – demande de subventions**

Monsieur le Maire présente trois demandes de subvention reçues récemment, à savoir :

- Les Amis de Mons Seleucus

Le Conseil Municipal, après un rapide tour de table, et après en avoir délibéré à 9 voix pour et une voix contre, vote le versement d'une subvention d'un montant de 100 euros à l'association.

- Jeunes Agriculteurs des Hautes Alpes

A l'occasion du 5<sup>ème</sup> Salon de l'Elevage Haut Alpin, qui se déroulera les 28,29 et 30 Avril 2023 à Gap, l'association des jeunes agriculteurs propose à la collectivité de doter leur concours. Dans un souci de commodité et d'harmonisation, il nous est proposé le financement d'une cloche au nom de notre Commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la commande d'une cloche de 14 cm de diamètre au prix de 340.60 euros TTC.

- L'Oule en Rire

Monsieur le Maire présente le courrier reçu, relatif à l'organisation d'un Festival sur une durée de trois jours, L'Oule en Rire. Afin d'avoir des éléments complémentaires, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de les recevoir.

Le Conseil Municipal

**VOTE : Pour Contre abstention**

## **7 – questions diverses**

- Extinction de l'Eclairage Public : Le Maire fait part à son Conseil, que suite à la délibération prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 Octobre 2022, nous avons reçu un premier devis d'un montant de 4 920.00 euros HT, et nous sommes en attente d'un deuxième devis.
- Brûlage dirigé : Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal du souhait de Florent Latil et Aurore Tenoux, de mener un brûlage dirigé en partenariat avec le SDIS et la DDT sur les parcelles communales qu'ils louent par convention de pâturage. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.
- En ce qui concerne l'apéritif avec vœux du Maire, il aura lieu le Dimanche 15 Janvier 2023 à 11 H.
- Le Maire fait part à son Conseil du projet de brigades mobiles mis en place par le Gouvernement. Le département devrait être doté de deux brigades, une sur Largentière la Bessée et l'autre sur le Buëch.
- Le Maire fait part à son Conseil que l'employé communal doit repeindre la salle de la Mairie.

La séance est levée à 19 h 10 mn.